

La FFEC demande le maintien de l'accueil en crèches et micro-crèches de toutes les familles

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 30 mars 2021 – La Fédération Française des Entreprises de Crèches (FFEC) rappelle que le télétravail n'est pas un mode de garde et que les crèches et micro-crèches de la Fédération souhaitent continuer à accueillir les enfants.

A l'heure où les autorités vont prochainement décider d'un renforcement des mesures de lutte face au Covid, la **Fédération Française des Entreprises de Crèches appelle le Gouvernement à maintenir ouverts les modes d'accueil de jeunes enfants pour accompagner le télétravail des parents, pour le bien-être des enfants et des familles.**

Le télétravail n'est pas un mode de garde

« Ne sous-estimons pas la détresse psychologique des enfants et de leurs parents (...) Le cocon familial ne doit pas se transformer en huis clos, ni pour les enfants ni pour les parents » **Adrien Taquet, Secrétaire d'État à l'Enfance et aux Familles, 30 mars 2021**¹

La FFEC rappelle que les crèches et micro-crèches sont restées ouvertes pendant le confinement du mois de novembre et n'ont pas vu de baisse de fréquentation mais au contraire un grand soulagement des parents en télétravail car **en aucun cas le télétravail des parents ne peut être assimilé à un mode de garde pour les enfants de moins de 6 ans.**

Les enfants ne sont pas davantage atteints par la Covid en crèche ou micro-crèche

Du point de vue sanitaire, le professeur Robert Cohen pédiatre et infectiologue, membre du Groupe de Pathologies infectieuses, Association Clinique et Thérapeutique Infantile du Val-de-Marne, ACTIV (Saint-Maur-des-Fossés) a rappelé ce matin « *Ce qui se passe dans les crèches, c'est ce qui se passe dans la société avec des variants plus contagieux qui n'atteignent pas davantage les enfants mais qui les atteignent plus comme c'est le cas avec les adultes* »²

Les crèches et micro-crèches disposent d'un **protocole sanitaire renforcé entraînant le fermeture de tout le groupe d'enfant au premier cas positif depuis le 5 mars 2021**³.

Un mode d'accueil de qualité est indispensable dans les 1000 premiers jours de l'enfant

Les 1000 premiers jours de l'enfant, de sa naissance à ses 3 ans, sont décisifs non seulement pour le développement de l'enfant mais aussi pour la santé globale de l'adulte qu'il deviendra¹.

La FFEC rappelle que pendant le déconfinement les crèches et micro-crèches et l'ensemble de leurs professionnels ont répondu présents et ont su faire face aux exigences accrues pour garantir un accueil dans le respect des règles sanitaires pour la satisfaction des parents (9,2/10ⁱⁱ).

C'est pourquoi les gestionnaires de crèches et micro-crèches de la Fédération Française des Entreprises de crèches appellent le Gouvernement à :

- **maintenir ouverts les modes d'accueil de jeunes enfants pour accompagner le télétravail des parents, pour le bien-être des enfants et des familles.**
- **déclarer prioritaires au même titre que tout le personnel de l'Education nationale tant pour la vaccination que pour l'accueil de leurs enfants à l'école, l'ensemble des professionnels de crèches et de micro-crèches**

¹ <https://www.20minutes.fr/societe/3009563-20210329-coronavirus-laisser-ecoles-ouvertes-defi-lance-gouvernement-affirme-adrien-taquet>

² « Hausse des cas de covid-19 chez les 0-5 ans : pas de panique ! » <https://lesprosdelaPetiteenfance.fr/hausse-des-cas-de-covid-19-chez-les-0-5-ans-pas-de-panique>

³ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/19012021_-_covid_-_consignes_sanitaires_pe_et_sp-_dgcs-2.pdf



Contact presse : Elsa HERVY Déléguée générale
06 38 54 49 73 elsahervy@ff-entreprises-creches.com

A propos de la FFEC :

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec 600 entreprises adhérentes représentant 1 900 établissements, soit plus de 49 000 places de crèches en France et employant 20 000 salariés, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées. Dans l'intérêt de l'enfant et pour toujours répondre et dépasser les attentes des parents, la FFEC multiplie les démarches et les initiatives auprès des partenaires institutionnels et publics pour dynamiser la politique sociale du secteur et contribuer à la création et au maintien de structures d'accueil de qualité.

ⁱ Source : Inégalités socioéconomiques dans le développement langagier et moteur des enfants à 2 ans, Elfe 2018

ⁱⁱ Baromètre de Satisfaction Ipsos 2020 sur la qualité de service de nos crèches à télécharger ici : <https://ff-entreprises-creches.com/wp-content/uploads/2020/09/ffec-ipsos--rapport-global-20200709.pdf>